

PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Fonds de Transmission et Fraternité
19 Cité Voltaire
75011 PARIS

Mme Thevenet
☎ : 01.49.23.14.06

PARIS, le 5 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2021, nous vous informons du reversement de l'assurance vie relatif à la succession de Monsieur Jean SANCHEZ.

Décision du Conseil d'Administration du 10 juillet 2021

Le Conseil décide d'accepter purement et simplement le legs suivant :

Legs SANCHEZ

Le legs universel de sa succession consenti à l'association par Monsieur Jean Claude SANCHEZ, veuf de Madame Brigitte LANDRY, en son vivant kinésithérapeute retraité, domicilié à CALAIS (62100), 31 rue Alfred de Musset, né à SAINT MARTIN VALMEROUX (15140), décédé à CALAIS (62100), le 3 décembre 2020,

Aux termes de son testament authentique en date du 3 novembre 2020 reçu par Maître Arnaud DELFLY, Notaire associé à CALAIS (62100), 20 boulevard Lafayette, en charge du règlement de la succession.

Les biens immeubles pouvant dépendre de la succession seront vendus soit aux enchères, soit à l'amiable, au mieux des intérêts de l'Association.

Il a été indiqué par la Fraternité Régionale Hauts de France, que Monsieur SANCHEZ bénéficiait d'un accompagnement par ladite Fraternité par décision du 4 novembre 2019, depuis cette date jusqu'à son décès.

Dès lors, considérant :

- que les principes déontologiques des *petits frères des Pauvres* ne permettent pas à l'association de bénéficier du patrimoine d'une personne qu'elle accompagne,

Le Conseil décide d'en affecter le produit au fonds de dotation Transmission et Fraternité, ayant pour but de recevoir ce type de libéralités.

Association des Petits Frères des Pauvres
Successions, Donations et Transactions immobilières
19 cité Voltaire
75011 PARIS
T : + 33 (0)1 49 23 14 06
www.petitsfreresdespauvres.fr

Association
reconnue
d'utilité publique



Solde de la succession.....	163.960,35 €
Frais directs	- 412 €
Frais indirect	- 9.177,42 €
 MONTANT A	 154.370,93 €

En conséquence, nous vous versons la somme de 154.370,93 € qui devra être utilisée conformément à vos statuts et à l'affectation indiquée dans la délibération ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos sincères salutations.

Yann LASNIER
Directeur Général

